



CHASSEURS d'ANJOU

COMPTE-RENDU – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Administrateurs présents : *Philippe JUSTEAU (Président), Olivier de LA BOUILLERIE (1^{er} Vice-Président), Alain MOREAU (2^e Vice-Président), Geoffroy de CARCARADEC (Secrétaire), Gérard COTTENCEAU (Trésorier), Pascal LIOTARD (Secrétaire Adjoint), Bertrand SAGET (Trésorier Adjoint), François BERNARD, Fabrice BERNIER, Christophe CHUPIN, Aymeric de LA BOISSIÈRE, Jean-Paul FONTENEAU, Laurence FOUCHÉ, Mickaël FRADIN, François JOUBIER.*

Administrateurs absents : *Aurélien HAMEAU*

9h00 : TROMPES

Mot d'accueil : *Philippe JUSTEAU (Président)*

« Les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire sont réunis en Assemblée Générale à la salle Arena Loire de Trélazé.

L'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'association.

Je déclare donc ouverte la 99^e Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire. »

Remerciements aux personnalités :

Le Président Philippe JUSTEAU : « Nous avons le plaisir d'accueillir ce matin parmi nous. »

Sylvie BEILLARD (Conseil Régional), Roch BRANCOUR (Conseil Régional), Gabriel de CHABOT-TRAMECOURT (Conseil Régional), Éric FRÉMY (Conseil Régional), Roland MARION (Conseil Régional), Grégory BLANC (Conseil Départemental), Lamine NAHAM (Maire de Trélazé), Pierre-Julien EYMARD (Directeur DDT), Laurent MAILLARD (DDT), Aurélien VIAU (Directeur Régional Adjoint OFB), Nicolas TROUILLARD (Service Départemental OFB), Bernard MERLIN (Président Pêche 49), Bernard DENECHAUD (Fédération Randonneurs), Gilles de LAVALLADE (Commissaire aux comptes), Guillaume CAUCHARD (Expert-comptable)

Le Président Philippe JUSTEAU : « Nous vous remercions tous de votre présence »

Choix du bureau de l'Assemblée Générale :

Le Président Philippe JUSTEAU : « Il est proposé à l'Assemblée, que le bureau soit constitué de : »

- *Philippe JUSTEAU*, en qualité de Président
- *Olivier de LA BOUILLERIE*, en qualité de Vice-Président
- *Geoffroy de CARCARADEC*, en qualité de Secrétaire
- *Gérard COTTENCEAU*, en qualité de Trésorier

Choix des scrutateurs :

Le Président Philippe JUSTEAU : « Les scrutateurs seront : »

- *Jean-Pierre BERTRON* de St-Lambert-des-Levées
- *Michel GASTINEAU* de Loiré
- *Bernard MAILLET* de La Bohalle
- *Georges MAUSSION* de Segré
- *Dany PICHONNEAU* de Blou
- *Guy BEUZEVAL* de St-Jean-de-Linières

TROMPES « LA SAINT-HUBERT »

Minute de silence

Le Président Philippe JUSTEAU : « J'ai une pensée particulière pour mon ami Monsieur *Fernand THIERY* qui était le Président du GIC des Loges et pour Monsieur *Gérard PAQUEREAU* notre ancien comptable de la Fédération Départementale. Je vais vous demander de bien vouloir vous lever afin d'observer quelques instants de recueillement pour tous nos amis chasseurs et personnalités du monde de la chasse qui nous ont quittés. »

TROMPES « LES HONNEURS »

Discours du Président Philippe JUSTEAU



« C'est un réel plaisir pour moi et pour le conseil d'administration de vous retrouver aujourd'hui pour cette 99^e Assemblée Générale de notre Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire. Merci de votre présence nombreuse, presque 500 couverts de réservés pour le déjeuner, cela fait chaud au cœur, cela montre tout le plaisir que nous avons à nous retrouver ensemble paisiblement pour discuter et partager de notre passion.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais commencer par remercier toutes les personnes qui travaillent à la Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire, qui sont au service des chasseurs toute l'année, avec compétences, gentillesse et bonne humeur. En premier lieu, un grand merci à notre directrice madame *Nadine CHAPEAU*, à ses adjoints et adjointes du service administratif et financier qui avec l'aide précise et ferme de *Franck PRIEUR*, gèrent les plans de chasse, les demandes de permis de chasser, les dégâts de gibier et bien plus. Ils préparent les conseils d'administration et permettent au président de paraître au courant de tout, avec des dossiers magnifiquement bien préparés.

Madame CHAPEAU à, entre autres travaillé avec succès à notre nouveau schéma cynégétique départemental, un très gros travail, ce schéma a été approuvé par Monsieur *Pierre ORY*, préfet de Maine-et-Loire, après de nombreuses discussions et conseils de notre DDT (Direction Départementale des Territoires), après consultation de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), de l'ONF (Office National des Forêts), des forestiers privés, des propriétaires privés et bien sûr de larges concertations avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats et Exploitants Agricoles). Merci madame pour votre engagement sans faille au service des chasseurs.

Merci à l'équipe technique et à leur manager *Stéphane GRANDIN* qui font chaque jour un travail de terrain remarquable, ils sont tellement passionnés au service de la chasse, que nous avons du mal à les faire rentrer dans un cadre de travail légal. Merci au petit nouveau, le service environnement et son animatrice *Géraldine AUBÉ*, qui avec l'aide précieuse de *Ismaël LECRIVAIN* et *Nicolas BEAUMONT*, développe notre empreinte sur la protection de la nature et de la biodiversité ordinaire. Il nous permet de montrer à la collectivité tout ce que nous réalisons de concret au service de l'environnement.

Permettez-moi de vous rappeler la belle phrase qui illustre le film promotionnel, tourné en Anjou l'année dernière par la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs), grâce au personnel de la Fédération de Maine-et-Loire et à de nombreux bénévoles. Ce film commençait ainsi : On parle beaucoup de nous, on nous montre du doigt, mais finalement c'est parce qu'on ne nous connaît pas. Nous sommes ceux qui aident à préserver les espaces naturels. Nous savons que le travail est immense mais notre dévouement est bien réel. Nous participons, quoiqu'on dise, à la sauvegarde de la biodiversité. Nous sommes fiers, passionnés, dévoués, bénévoles, concernés, nous sommes chasseurs.

Je rentre de l'Assemblée Générale de la FNC qui s'est tenue la semaine dernière à Beaune. Je dois vous dire que notre Président national est sur tous les dossiers, sur tous les fronts, il ne lâche rien. Chers amis, la chasse est un mode de vie, quand on a compris cela on comprend tout, on comprend ce rapport qui doit exister entre les hommes, les animaux et la nature.

Je me souviens qu'à l'inauguration d'un chemin vert à Chevire-le-Rouge, en novembre dernier, dans le cadre des travaux Ekosentia, Monsieur *Philippe CHALOPIN*, Maire de Baugé et Vice-Président du Conseil Départemental avait remercié les chasseurs pour leur participation à la réouverture de ce chemin. Il avait ajouté « nos communes ont été touchées par un important incendie de forêt et je dois constater que ceux qui sont venus aider spontanément les pompiers sont les chasseurs et les agriculteurs ». Cela m'a vraiment fait plaisir. Je pense que vous avez tous compris que nous sommes bien décidés à exister, à nous montrer, à nous faire respecter, à nous faire aimer. Pour cela, nous avons besoin de vous, nous devons être irréprochables avec la sécurité, et travailler tous dans le même sens. Les chasses privées avec les communales, les bécassiers avec les chasseurs aux chiens courants, les veneurs avec les fauconniers, nous sommes chasseurs et fiers de l'être.

Je vais maintenant passer la parole à Geoffroy pour qu'il commence le rapport-moral. »

Rapport moral : Geoffroy de CARCARADEC (Secrétaire)



« Bonjour à tous, nous sommes très heureux de vous retrouver pour cette 99^e Assemblée Générale. J'ai le privilège de prendre la succession de Jean-Marc LACARELLE en tant que forestier et secrétaire.

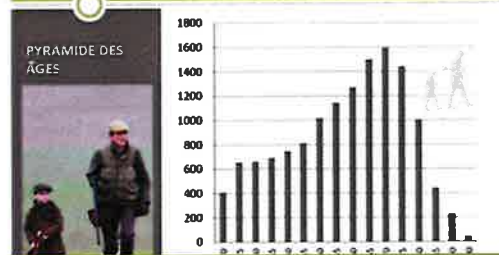
Ce rapport moral qui porte sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, abordera successivement les différents points habituels que sont : l'évolution de nos effectifs chasseurs et leur typologie, l'état des populations de gibier, les activités de la Fédération dans les domaines de la communication, de la formation, des animations et de l'environnement.

Évolution du nombre de chasseurs :

Vous pouvez voir qu'à ce jour, pour la saison 2022-2023 on a environ 13 700 chasseurs, ce chiffre est provisoire parce qu'il y a encore des gens qui peuvent prendre leur permis jusqu'au 30 juin 2023.

C'est une baisse de l'effectif très faible mais de 2,12 % par rapport à l'année précédente.

Un point négatif, les chasseresses ne représentent que 2,10 % des permis, soit 290 pour le département.



La moyenne d'âge des chasseurs du département est stable à 55,40 ans.

L'augmentation du nombre de chasseurs dans les tranches d'âge de 16 à 40 ans est en lien avec l'augmentation du nombre de jeunes chasseurs, ce qui est un élément positif et permet de stabiliser cette moyenne.

Le nombre de chasseurs de moins de 18 ans a légèrement augmenté.



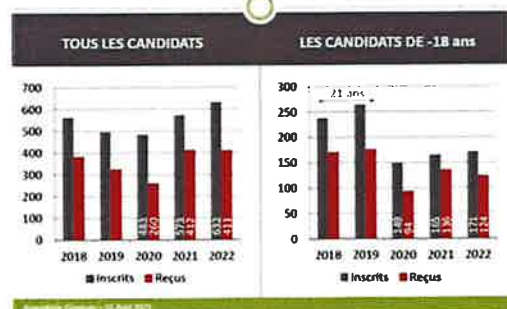
La Fédération offre la validation du permis pour ceux qui sont domiciliés dans le département.

Historiquement, cette gratuité bénéficiait jusqu'en 2019 aux chasseurs de moins de 21 ans grâce à une enveloppe de 400 000 euros d'indemnités versées par l'ONC (Office National de la Chasse).

Cette enveloppe est maintenant consommée mais la Fédération a décidé de maintenir l'aide en la réservant aux jeunes de moins de 18 ans domiciliés dans le département.

EXAMEN DU PERMIS de CHASSER

Gratuité des frais d'inscription jusqu'à l'âge de 18 ans.



On constate un engouement pour la chasse avec une augmentation du nombre de candidats, ce qui est très positif.

Espérons que cette progression sera consolidée.

Le projet d'examen le samedi est à l'étude mais cela pose des problèmes de disponibilités d'examineurs notamment. Ce qui serait très bien pour les candidats.

ENQUÊTE PRÉLÈVEMENTS



Évolution des populations de gibier :

Ces données sont obtenues à partir des enquêtes prélèvements. Environ 2 000 d'entre vous, tirés au sort, reçoivent tous les ans un questionnaire concernant vos prélèvements à la chasse. On a un taux de retour d'un peu moins de 50% donc de 1 000 réponses, ce qui est un seuil acceptable pour valider les résultats de cette enquête.

Ces informations sont de première importance pour les dossiers ESOD, les dates d'ouvertures et de fermetures qui se discutent en CDCFS, la gestion des populations de gibier.

Ce tableau n'est pas très réjouissant, notamment en matière de lièvre. C'est en général assez préoccupant pour le petit gibier.



Si on passe au plan de chasse lièvre. Les chasseurs de certains secteurs sont très inquiets, depuis quelques années, les prélèvements tendent à baisser sans que les causes en soient réellement bien définies. Pour la saison 2021-2022, on a prélevé 12 054 lièvres contre 22 355 pour la saison 2012-2013, soit une diminution de 55%. La vigilance s'impose. Le plan de gestion triennal du lièvre s'achève, nous sommes revenus à un plan de gestion annuel. Le Président va vous expliquer pourquoi nous sommes repassés à l'annuel. »

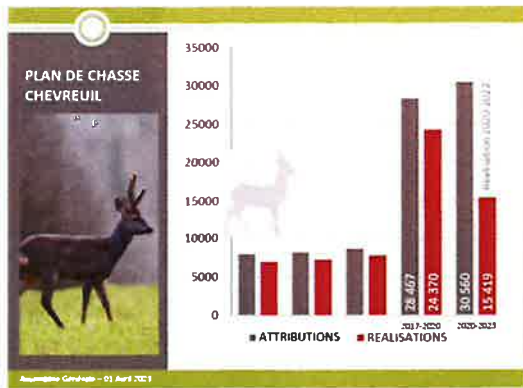
Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Le plan de chasse triennal avait été mis en place depuis six ans et comme prévu, nous avons analysé les avantages et inconvénients de ce mode de gestion et je fais partie de ceux qui n'hésitent pas à revenir sur une décision qu'on a prise si on se rend compte qu'elle n'est pas bonne. Je crois que c'est une preuve d'intelligence et non pas l'inverse, non pas une preuve de faiblesse.

D'un point de vue cynégétique, le plan triennal actuellement en place, n'est pas vraiment satisfaisant dès lors qu'il ne permet pas une approche assez fine des prélèvements et une parfaite prise en compte des données annuelles du terrain. Le plan annuel permet une meilleure prise en compte de l'ensemble des paramètres de gestion de l'espèce (dynamique des populations, données de gestion, objectifs annuels selon les secteurs et pays cynégétiques), pour s'assurer d'un niveau cohérent de prélèvements. Le plan annuel permet des ajustements plus précis des attributions avec une prise en compte des éléments de terrain qui peuvent impacter annuellement la dynamique de l'espèce. Le plan annuel favorise les rencontres de terrain avec l'ensemble des acteurs cynégétiques, agricoles et sylvicoles et nos techniciens. On se voit plus souvent, on parle plus, on est plus rapidement au courant.

Et d'un point de vue administratif, alors qu'on pensait que le triennal serait un gros soulagement pour nos services administratifs, il est aussi lourd. En fait, l'intensité du travail est mieux répartie en plan annuel et les dossiers sont moins compliqués à gérer car il y a des difficultés d'encaissements des cotisations en triennal. Vous comprendrez facilement pourquoi. En fait, les bracelets ont été retirés pour trois ans et il est quelquefois compliqué d'obtenir des règlements pour la deuxième et troisième année. Ce n'est pas anecdotique. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* reprend la parole :



Plan de chasse chevreuil : Sachant que pour la partie « triennal 2020-2023 », les populations que vous avez sont de 15 000 animaux, ça ne correspond qu'aux deux premières années du plan triennal. La troisième année, les résultats sont arrivés aux alentours du 10 mars et il y en a encore qui arrivent donc toute l'exploitation n'est pas faite. Cela pose un problème de faible réalisation des attributions et notamment on a l'impression, à vérifier, que beaucoup d'animaux sont prélevés en troisième année.

Évolution des prélèvements de CHEVREUILS



Donc on insiste, c'est le forestier qui parle un peu, pour que les attributions soient réalisées afin d'éviter tous les dégâts notamment en période de reboisement, et sur l'intérêt de réaliser ce plan de chasse chevreuils, en particulier en tirs d'été.

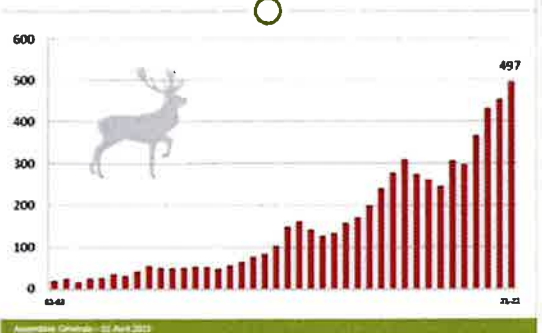
L'objectif de la Fédération étant de maintenir le niveau actuel des populations en faisant des ajustements au cas par cas, au niveau local quand c'est nécessaire.

Donc également retour au plan de chasse annuel, comme pour le lièvre.



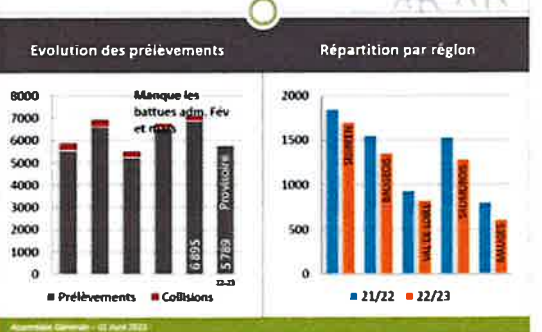
Concernant le plan de chasse cerfs, vous savez que les cerfs sortent de plus en plus des grands massifs, ils sont en augmentation. Peut-être faudra-t-il inciter à des regroupements de territoires quand leur présence dans les petits massifs est plus aléatoire, se regrouper pour pouvoir chasser et trouver les animaux car quelquefois dans les petits territoires quand on chasse ils ne sont pas là. Leur présence n'est pas souhaitable dans certains secteurs où ils peuvent occasionner des dégâts.

Évolution des prélèvements de CERFS et de BICHES



L'objectif de la Fédération en matière de cerfs, est une gestion équilibrée qui passe dans certains cas par le maintien d'une population là où elle ne pose pas de problèmes et leur diminution quand une population installée est source d'importants dommages à la fois aux cultures agricoles et à la forêt.

SANGLIER

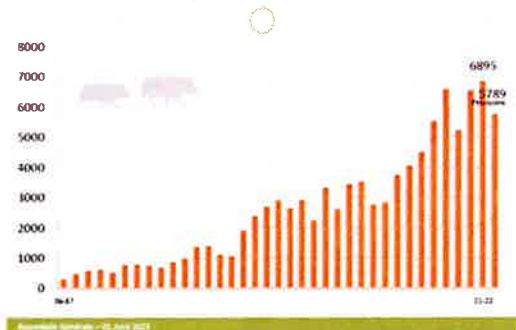


Concernant le sanglier, les prélèvements effectués au cours de la saison sont en légère diminution par rapport aux années précédentes.

Mais attention, les populations de sangliers continuent à être très importantes et il est nécessaire de poursuivre les efforts pour maintenir la pression de chasse.

Des engagements ont été pris au niveau national, il est important de prélever des sangliers et de ne pas se laisser déborder.

Évolution des prélèvements de SANGLIERS



En Maine-et-Loire, les prélèvements de sangliers ont été multipliés par 2,5 en dix ans et sont passés de 2 795 pour la saison 2012-2013 à 6 895 sur la saison 2021-2022.

Les nouvelles méthodes culturales (cultures intermédiaires et grandes parcelles), l'augmentation des zones urbaines et péri-urbaines sont des éléments qui rendent la chasse des sangliers très difficile voire impossible. L'idée c'est de pouvoir chasser dans des conditions de sécurité et d'éviter la battue administrative.

En Maine-et-Loire, le sanglier est classé Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts (ESOD). Dans le département, pour le sanglier, il n'existe aucun système de bracelet ou bouton, ni de limitation des prélèvements par jour comme il peut il y en avoir dans d'autres départements. La Fédération souhaite maintenir ce système simple pour ne pas freiner les prélèvements. Je vous rappelle que le sanglier peut être chassé à l'approche ou à l'affût dès le 1^{er} juin avec une autorisation individuelle délivrée par monsieur le préfet. Il peut être chassé, avec autorisation, entre le 1^{er} juillet et le 14 août en battue d'au moins six chasseurs accompagnés de chiens, sur autorisation préfectorale au détenteur du droit de chasse. À partir du 15 août, les sangliers peuvent être chassés en battue sans autorisation.

La Fédération s'engage à maintenir la période de chasse la plus large possible en conformité avec les textes de loi en vigueur et à ne pas proposer de réglementation pouvant freiner les prélèvements de l'espèce sanglier. On a pu voir dans d'autres départements que le fait d'instaurer un bracelet peut limiter les prélèvements dans la mesure où on ne tire que les gros animaux.

Évolution des dégâts :

Les dégâts sont pour l'essentiel réalisés par les sangliers et dans une moindre mesure par les cervidés. Ces dégâts impactent le monde agricole qui s'en passerait bien.

Le montant des indemnités de la dernière saison s'élève à 400 000 € contre 240 000 € la saison précédente, soit une augmentation de 67 %. Il y a effectivement l'impact de l'augmentation du coût des denrées agricoles qui a posé un sérieux problème.



Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« L'année 2022 a été chargée du côté du dossier des dégâts grand gibier sur les cultures agricoles. En effet, alors que les discussions étaient engagées au niveau de la Fédération Nationale, le déclenchement de la guerre en Ukraine et les élections législatives et présidentielles ont retardé le dénouement de ces discussions. En parallèle, les augmentations des cours des denrées agricoles sont devenues très vite un point d'attention avec des augmentations initiales de l'ordre de 50 %, avant de se stabiliser plus ou moins autour de 30 %.

Suite aux négociations de notre Président National *Willy SCHRAEN*, et à l'engagement du Président de la République, le plan de résilience nationale a été étendu aux dégâts de gibiers avec prise en charge des surcoûts induits par l'augmentation des barèmes entre 2021 et 2022. Ce qui représente 20 millions d'euros d'effort de l'État au niveau national dont environ 100 000 € pour notre département. Nous avons déjà touché une partie de l'argent que nous avons déjà redonné aux agriculteurs, ce n'est pas un cadeau aux chasseurs, c'est pour payer les dégâts aux agriculteurs.

Au niveau national, il a été également acté un plan d'accompagnement financier de 60 millions d'euros sur trois ans pour mettre en œuvre un accord avec le monde agricole. Cela a été présenté conjointement avec la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats et Exploitants Agricoles) et les Chambres d'Agriculture de France le 13 février dernier, cet accord présente trois volets :

- Le premier concerne l'élargissement de la boîte à outils sanglier qui sera mise à la disposition des fédérations. On va vous expliquer cela tranquillement, ça va prendre un certain temps mais on aura plus de possibilité pour chasser le sanglier. En fait, ce n'est plus de la chasse, c'est de la régulation et même de la destruction, il faut être honnête. Mais il faut absolument qu'on fasse baisser nos populations, et on a besoin d'être aidé au niveau législatif.
- Le deuxième volet s'intéresse à la procédure aussi bien au niveau des expertises que de la Commission Nationale d'Indemnisation et du seuil de déclenchement des prises en charges. C'est très technique, c'est ce qui se passe avec nos estimateurs, nos agriculteurs et la commission spéciale à Paris.
- Le troisième volet précise l'objectif recherché qui est de réduire, au niveau national, les surfaces détruites par rapport à 2019 de 20 % et de tendre vers 30 %, et surtout organise le suivi de cet accord avec la mise en place de rencontres régulières aussi bien au niveau départemental que national au moins deux fois par an pour suivre les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats obtenus.

Le 1^{er} mars 2023, le protocole avec l'État et l'accord avec le monde agricole ont donc été signés. La mise en œuvre doit être rapide pour cette nouvelle saison 2023-2024, c'est-à-dire, nous espérons, dès le 1 juillet. Le travail se poursuit sur la traduction en texte réglementaire. Ces trois ans seront l'occasion de réfléchir à notre système d'indemnisation. Je ne cache pas que nous souhaitons absolument trouver d'autres solutions et ne pas laisser les chasseurs payer l'intégralité des dégâts. C'est une discussion à long terme, ça s'engage bien. Le monde agricole est très sensible et ce qui est agréable c'est que nous travaillons vraiment en toute confiance avec les organisations agricoles. On discute, on se met autour de la table et c'est comme ça qu'on arrive à faire des progrès. Donc je suis plutôt optimiste pour le résultat. C'est sûr que nous, le Maine-et-Loire, on fait figure de bon élève, même si on a trop de dégâts, si vous prenez notre voisin l'Indre-et-Loire ou certains autres départements où ils ont payé 2,5 millions d'euros de dégâts, ça devient un souci.

Il y a des sanctions si l'action des détenteurs de droit de chasse n'est pas suffisante. Si après avoir été informés par courrier, l'action des détenteurs de droit de chasse n'est pas suffisante et les résultats de chasse pas à la hauteur des attentes, la Fédération pourra demander des battues administratives à l'administration. Dans les zones péri-urbaines ou fortement urbanisées, la Fédération s'engage à conseiller la mise en place de méthodes de chasse appropriées. La Fédération pourra également demander à l'administration de faire procéder à des tirs de nuit quand elle le jugera nécessaire, tout cela est prévu mais très encadré je vous rassure. La Fédération pourra mettre en place les formations de piégeage du sanglier conformément à l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 relatif au piégeage du sanglier. Il ne s'agit plus maintenant de stabiliser les populations d'animaux mais de les réduire et d'agir par anticipation. C'est une des missions de la commission équilibre agro-sylvo-cynégétique qui est mise en place à la Fédération. Nous avons beaucoup de travail, l'État et le monde agricole nous attendent mais nous font confiance. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* cite l'article L. 245-4 du Code de l'Environnement.

« L'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* présente la Commission Équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique.

« Cette commission agro-sylvo-cynégétique est composée de la Fédération Départementale des Chasseurs, d'un représentant agricole, d'un représentant forestier, d'un louvetier, de représentants locaux et de toutes personnes extérieures dont l'audition serait de nature à apporter des informations sur des situations locales, c'est une commission ouverte.

Les objectifs de la commission sont : plus d'efficacité dans la prévention des dégâts en informant et conseillant les détenteurs de droit de chasse dès le début de la saison, plus de réactivité, plus de concertation avec les représentants agricoles et forestiers, se donner tous les moyens pour réduire les dégâts et le montant des indemnités.

Comment travail cette commission. C'est un peu technique mais c'est important. À partir des zones de vigilance connues, l'objectif sera d'identifier les zones sensibles puis, le cas échéant, les points noirs. On définit une zone sensible à partir d'indicateurs de suivi qui seront utilisés chaque année pour désigner ces zones dans le département. Ces indicateurs sont le nombre de dossiers indemnisés, le montant indemnisé, les superficies

détruites, le nombre de battues administratives, les prélèvements, le nombre et l'évolution des collisions, les zones de non-chasse, la récurrence des dégâts sur plusieurs années.

Sera mis en place un système de rétro-planning pour le classement en zone sensible. Donc ce système sera calé sur trois années.

- Première année, objectif de ne pas avoir de point noir. Si on constate une augmentation des dégâts, la commission équilibre agro-sylvo-cynégétique devra définir des niveaux d'alerte ou des seuils de tolérance. La Fédération informera et conseillera les détenteurs de droit de chasse afin de tout mettre en œuvre pour chasser de façon efficace et régulière. La commission proposera le classement ou non en zone sensible. Dans le cas des zones de non-chasse, la Fédération demandera des battues administratives.
- En année deux, on analyse les données de l'année une avec une attention particulière sur les zones sensibles répertoriées l'année précédente ainsi que les zones non chassées et non chassables. Si augmentation ou diminution insuffisante de ces dégâts dans les zones sensibles, la Fédération adressera un courrier aux détenteurs de droit de chasse avec demande de calendrier de chasse et compte-rendu ainsi que la mise en place d'un comité de vigilance local. La Fédération se doit d'être un peu directive là-dessus et donc à nos chasseurs d'être extrêmement réactifs. Si l'action des détenteurs de droit de chasse n'est pas suffisante, recours aux battues administratives, l'objectif est d'éviter les battues administratives mais s'il n'y a pas suffisamment d'actions de chasse et de prélèvements il faudra y avoir recours. Autre cas, si diminution des dégâts, la zone restera classée en zone sensible afin de maintenir une vigilance.
- En année trois, on aura donc trois ans de données. Si l'analyse démontre que le problème est réglé, la zone sera enlevée de la liste des zones sensibles. Si l'analyse démontre que la situation a évolué de façon positive mais que l'objectif de diminution des dégâts n'est pas atteint, la zone restera classée en zone sensible. Si, dans le cas le pire, l'analyse démontre que les actions mises en place ne sont pas satisfaisantes où les dégâts restent encore trop importants, la commission proposera de classer la zone en point noir et sur décision du conseil d'administration ces points noirs seront transmis à la DDT afin d'être confirmés en CDCFS.

Définition d'un point noir. C'est important d'enregistrer ça et de le comprendre. Un point noir correspond à une zone géographique sur laquelle se renouvellent chaque année des dégâts agricoles ou forestiers conséquents, des zones de collisions des dégradations intolérables non indemnisées (sur des propriétés privées ou publiques, zones industrielles, emprises routières...). Les difficultés doivent perdurer depuis deux ou trois ans au moins. Un point noir doit intégrer la zone atteinte par les dégâts mais aussi celle de provenance des animaux à l'origine de ces dégâts.

Donc la zone classée en point noir démontre clairement un échec des actions mises en place. La commission devra analyser cet échec et, en fonction de cette analyse, mettre en place les moyens appropriés. Par exemple si la zone n'est pas suffisamment chassée ou est une zone de non-chasse les moyens suivants pourraient être utilisés : fixation d'un minimum de battues avec suivi des prélèvements, incitation à des regroupements de territoires, battues administratives si pas suffisamment de chasse, augmentation de la cotisation territoriale sur ces secteurs. »

Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Je peux me permettre de préciser que notre nouveau schéma départemental cynégétique a été rédigé dans ce sens. Il prend en compte pratiquement tous ces dossiers parce qu'on a la chance de bien discuter avec la DDT qui nous a obligée à réagir, ainsi qu'avec l'OFB. Donc votre nouveau schéma a pratiquement tout ça dedans, ce qui fait que nous n'aurons peut-être pas besoin de faire d'avenant avec les nouveaux documents qui ont été signés. Je crois que c'est un avantage chez nous, on pourra se mettre au travail tout de suite. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* reprend la parole.

« Nous allons maintenant passer à la présentation du travail de la commission ESOD. Cette commission a pour mission de réunir les différents acteurs intéressés : piégeurs, agriculteurs, association ADVEST (Association Départementale des Équipages de Vénierie sous Terre), FDGON, afin de constituer des dossiers argumentés afin d'éviter que des espèces actuellement classées ESOD soient déclassées. Cette commission travaille également sur les données blaireaux. Je vais passer la parole à *Olivier de la BOUILLERIE* qui va nous décrire les travaux de cette commission. »

Intervention d'Olivier de LA BOUILLERIE (Président de la Commission ESOD) : « Il est très



important de s'occuper des ESOD. Avant on appelait ça des nuisibles, c'était beaucoup plus facile à comprendre mais maintenant nos amis écologistes ne veulent plus entendre ce nom barbare de nuisibles. Effectivement toutes les espèces ont leur utilité mais quand elles sont en trop grande abondance c'est très embêtant, surtout pour le petit gibier. Donc on vous demande d'être particulièrement sensible aux prélèvements des ESOD car dans le groupe II qui concerne les renards, les fouines, les martres, les belettes, on n'a déjà plus le droit de les chasser, et puis les corvidés et les pies, si on n'a pas des dossiers extrêmement pointus et bien nos amis écologistes attaquent l'arrêté et on risque de perdre, comme dans certains départements, la possibilité de

détruire ces animaux en dehors de la chasse et même quelquefois pendant la chasse. Une fois que ces espèces ne sont plus classées chassables, c'est très difficile en France de modifier leur statut. Donc il y a un arrêté triennal pour ces espèces et c'est très important qu'on ait des dossiers bien montés pour nous défendre. Il faut donner l'abondance de ces animaux, relever les dégâts qui sont faits, que cela soit dans les poulaillers ou dans l'agriculture pour des gens qui ont d'autres espèces comme des pigeons ... Il faut faire un dossier, soit par écrit, soit en ligne. Il est indispensable de le faire. Ces dégâts ne sont pas indemnisés, mais si on veut continuer à réguler ces espèces, il faut le faire. Quand vous voyez des animaux écrasés sur la route, il faut le signaler afin qu'on puisse comptabiliser par exemple le nombre de renards qui ont été prélevés chaque année dans le département.

Il faut prélever les renards. Par exemple, je vois, quand on a fait nos comptages lièvres, dans ma région on a quelquefois compté autant de renards que de lièvres, ça devient inquiétant. Geoffroy nous disait que les lièvres avaient beaucoup diminué dans la région et il faut se rendre compte que les renards sont quand même des prédateurs très importants des lièvres donc si on veut d'un côté des lièvres, il faut diminuer le nombre de renards.

Je dirai un petit mot sur les blaireaux. C'est pareil, nos amis veulent absolument nous interdire de chasser les blaireaux parce qu'en Belgique et en Angleterre on ne peut plus les chasser donc ils ne voient pas pourquoi en France on pourrait continuer à les déterrer. Je vous encourage à donner des données très précises sur les blaireaux tirés que vous avez sur votre commune, que les déterreurs nous donnent bien leurs chiffres de prélèvements chaque année et c'est pareil quand vous en voyez d'écrasés sur la route, ce qui est assez fréquent, ce qui prouve que les blaireaux se portent bien, il faut nous le signaler qu'on puisse le comptabiliser.

Les blaireaux font énormément de dégâts dans les cultures. Bien sûr les agriculteurs ne sont pas remboursés des dégâts fait par les blaireaux mais si on ne les comptabilise pas, nos amis vont nous dire les blaireaux ce sont des animaux très gentils et je ne vois pas pourquoi vous les persécutez à longueur d'année. Donc c'est pareil, si on n'a pas des dossiers très bien faits, tôt ou tard on perdra la possibilité de déterrer les blaireaux, déjà en forêt domaniale on ne peut plus les déterrer. Il ne faut surtout pas croire que nos amis qui sont beaucoup moins nombreux que nous ne sont pas très efficaces. C'est à nous de savoir être efficaces et de monter des dossiers même si ça nous embête, même si ça nous prend un peu de temps. Mais si on ne le fait pas je pense que demain, on aura des soucis à se faire. »

Le Secrétaire Geoffroy de CARCARADEC reprend la parole.

« Merci Olivier, nous allons maintenant passer à la commission petit gibier. La chasse au petit gibier intéresse de nombreux jeunes chasseurs et de moins jeunes qui affectionnent la chasse à la billebaude avec leurs chiens. La commission petit gibier, *Pascal LIOTARD* va nous en parler, a décidé de se concentrer sur le faisán et sur le lapin de garenne. »

Intervention de Pascal LIOTARD (Président de la Commission Petit Gibier) :



« J'ai remplacé *Jean-Marc LACARELLE* et j'anime la commission petit gibier, quelque chose d'un peu compliqué parce qu'on a vu tout à l'heure les graphiques mais on va essayer de travailler correctement. Il y a déjà eu beaucoup, à l'initiative des chasseurs, encadrés par la Fédération, de travail et d'aménagements réalisés. Actuellement, la commission a décidé de se concentrer sur le faisán et localement sur le lapin.

Pour le faisán, sous l'impulsion de plusieurs agriculteurs et chasseurs motivés, un projet expérimental a vu le jour dans les Mauges, encadré par *Éric MANCEAU* et *Nicolas BEAUMONT*, techniciens de la Fédération. *Jérôme MACÉ*, agriculteur, chasseur et membre du Réseau ARBRE (Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement) est le président du nouveau GIC de La Plume Sauvage. 1 000



faisans de souche sauvage ont été lâchés, fournis par l'OFB, payés par la Fédération, sur les communes de La Chaussaire, Gesté, Le Fief-Sauvin et le Puiset-Doré. Sur ce nouveau projet, il a été décidé que le plan de gestion imposera une fermeture de l'espèce au moins les trois premières années. Pendant ce temps de fermeture, un lâcher massif d'oiseaux de repeuplement sera réalisé représentant 20 oiseaux au 100 hectares d'une souche naturelle OFB uniquement. En parallèle, des aménagements de territoires seront effectués tels que la pose d'agrains, le semis de cultures à gibier, la plantation de haies, la préservation des chaumes qui servira à d'autres espèces, des actions de piégeage bien sûr pour les ESOD. Afin de suivre l'évolution des populations de faisans, des comptages de coqs chanteurs au printemps seront programmés chaque année. Après la période de fermeture de chasse imposée, si les populations le permettent, un plan de gestion avec dispositif de marquage sera mis en place pour permettre les prélèvements. Le service technique et le service environnement suivront l'évolution de ces dossiers. L'éco-contribution, on en parlera peut-être tout à l'heure, pourra être utilisée pour le financement d'aménagement de territoire. Tout à l'heure, monsieur *Guy PINDON* de la Fédération du Loir-et-Cher nous présentera un exposé pour la réintroduction du faisan parce qu'ils ont plus de trente ans d'expérience dans le domaine.

En ce qui concerne le lapin de garenne, la Fédération soutient aussi les opérations visant à favoriser le développement du lapin de garenne. L'aménagement des territoires passe par le maintien des haies et des ronciers, mais aussi par la création de garennes artificielles et le piégeage régulier. Sur les trois dernières années, 958 garennes artificielles ont été mises en place. L'objectif est de poursuivre dans cette voie en créant de nouvelles garennes et en entretenant, là où c'est possible, des bandes enherbées à végétation maintenue rase.

La perdrix est un peu plus compliquée, c'est beaucoup plus difficile à réinstaller. Nous pensons cependant que les actions mises en place pour le faisan seront bénéfiques pour les populations de perdrix et nous continuerons à chercher des solutions pour améliorer la reproduction. Nous, quand on prend une pioche ou quel que soit l'outil, c'est pour planter des haies, pour aménager le territoire et pas pour casser des vitrines. Si vous avez des projets pour le développement de votre territoire, n'hésitez pas à contacter les techniciens de la Fédération qui vous conseilleront et vous aideront pour vos aménagements. Et pour conclure, ayons l'esprit militant dans le respect et la tolérance et soyons fiers d'être chasseurs. »



Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Je vais faire un tout petit aparté, je suis spécialement intéressé par la chasse du petit gibier puisque j'aime la fauconnerie, et j'ai donc besoin de petit gibier, et je suis aussi intéressé par les ESOD parce qu'au niveau national, je suis au bureau national et ils ont eu la gentillesse de me donner deux dossiers que sont les ESOD et le petit gibier. Mes prédécesseurs m'ont dit avec un grand sourire, bonne chance Philippe, y'a rien à faire, tout est foutu. Mais c'est une blague, ce n'est pas vrai, tout n'est pas foutu mais il faut vraiment nous aider, il faut qu'on réfléchisse ensemble et qu'on travaille. Le GIC de La Plume Sauvage dans les Mauges c'est quand même très intéressant, ce sont des agriculteurs, de mémoire ils étaient 24 ou 25, qui sont venus nous voir et qui nous ont dit, « écoutez ce n'est pas possible, il n'y a plus rien dans nos champs, il faut qu'on fasse quelque chose », dans le lot il y en a la moitié qui ne chassent pas mais qui ont le même raisonnement. C'est pour ça que je pense qu'on peut réussir, si on arrive ensemble à réfléchir à l'aménagement du territoire, et c'est compliqué parce qu'eux ont besoin de travailler et d'avoir des rendements mais ils prennent parfaitement conscience qu'il faut trouver des solutions pour que ça marche. Et on est très aidé, parce que le nouveau président de la Chambre d'Agriculture, monsieur *Denis LAIZÉ*, qui va venir en fin de matinée, c'est un jeune agriculteur, je parle très souvent avec lui et il est très sensible à tous ces dossiers et il me dit « si on peut travailler ensemble on est prêt à vous aider. »

Je voulais vous parler un tout petit peu de SOLENAT. C'est une association qui a été créée par les chambres d'agriculture et dans laquelle nous sommes administrateurs, nous avons pris des actions. Le but c'est de réfléchir à améliorer le territoire pour accueillir le gibier. L'une des pistes qui me tient à cœur depuis longtemps, et nous sommes nombreux, c'est de voir si on ne pourrait pas éviter le déchaumage précoce. Il y a une époque où on moissonnait, les chaumes restaient en place et on déchaumait plus tard. Quand les chaumes restent en place la hauteur de la paille est entre 10 et 20 cm, c'est un très bon refuge pour le petit gibier aussi bien les lièvres que les perdrix et les cailles. Depuis quelques années, les nouvelles techniques agricoles font qu'on moissonne et tout de suite on déchaume et on ouvre la table aux prédateurs. On réfléchit maintenant à continuer mais à rendre à la nature ce qu'on peut lui rendre. Voilà, c'est un travail très intéressant et compliqué.

Il y a aussi une grande mobilisation qui s'appelle « Tous derrière l'appel de la haie ». C'est une campagne de mobilisation nationale lancée par l'Afac-Agroforesterie pour inviter les décideurs à faire de la haie un levier pour

accélérer, concrétiser et rendre visible la planification écologique. Plus l'Appel de la haie sera visible, plus nous avons de chance d'être entendus. Nous avons besoin de vous pour faire remonter l'urgence qui se joue pour les haies et les services qu'elle rend. Je vais vous faire un petit aparté aussi : il y a trois semaines, un mois, j'étais à Nantes avec l'un des directeurs de la Fédération Régionale des Chasseurs, nous avons rencontré l'adjointe au maire de Nantes chargée de l'écologie. Nantes n'est pas forcément une ville très intéressée par la chasse, on venait pour parler de la haie parce qu'ils ont un problème de haie suburbaine qu'ils entretiennent mal et nous on sait comment faire des belles haies, on sait même comment les rendre rentables. Et donc on a discuté ensemble et à la fin, elle nous a dit, c'est magnifique ce que vous faites, est-ce qu'on pourrait passer une convention avec vous. Le problème c'est que ça prend un temps considérable et il faut expliquer gentiment. Mais nous réussissons. »

Le Secrétaire Geoffroy de CARCARADEC reprend la parole.

« Nous allons maintenant passer à la commission communication et je vais passer la parole à *Gérard COTTENCEAU*. L'objectif de la commission communication est de communiquer de façon plus efficace auprès des chasseurs et du grand public. Le grand public ne nous connaît pas et ne connaît pas notre engagement pour la biodiversité. Il faut communiquer plus sur nos actions et augmenter nos animations. Nous disposons aujourd'hui de 9 500 adresses mail d'adhérents et de 3 800 abonnés Facebook. »

Intervention de *Gérard COTTENCEAU* (Président de la Commission Communication) :



« Le but de la commission est de promouvoir au mieux ses actions et communiquer avec toutes les générations aussi bien en interne qu'avec le grand public. Cette mission communication figure d'ailleurs dans le schéma départemental.

La Fédération utilise différents supports que vous connaissez bien et nous travaillons à les améliorer aussi bien sur la forme que sur le fond. Premier point, les supports papiers avec la revue « Chasseurs d'Anjou », elle est gratuite et semestrielle, elle est destinée aux adhérents de la Fédération et transmise par voie postale, elle informe de l'actualité et des actions de la Fédération. Ensuite nous avons le guide annuel à destination des adhérents qui est gratuit et transmis par voie postale. Ce guide est composé d'un annuaire, des données techniques de la Fédération, d'un guide juridique, de l'état comptable et du résultat des votes de l'Assemblée Générale. Nous avons aussi le programme annuel des sorties nature distribué dans les commerces d'Angers et de sa première et deuxième couronne.

Deuxième point, les supports internet et numériques. La lettre mensuelle transmise tous les mois est un élément important pour la communication, transmise tous les mois à nos adhérents, aux collectivités et donc aux alentours de 10 000 adresses, elle peut également être consultée sur notre site internet. Ensuite nous avons notre site internet www.chasseursdanjou.com qui présente la FDC49, informe sur l'actualité, la réglementation, les événements... Sur ce site, les adhérents disposent d'un espace afin de consulter leurs territoires, effectuer leurs demandes de plan de chasse, régler les adhésions, valider le permis, déclaration de dégâts en ligne. C'est un outil incontournable, le gros chantier de 2023 c'est la refonte de ce site internet qui est pour nous un objectif prioritaire. De plus, la Fédération est présente sur les réseaux sociaux, actuellement 3 800 personnes sont abonnées à la page Facebook, et a un abonnement au site Kidiklik pour communiquer sur nos sorties.

Un autre objectif de la commission est de communiquer de façon plus efficace auprès des chasseurs et du grand public. Le grand public ne nous connaît pas et ne connaît pas notre engagement pour la biodiversité. Il faut communiquer plus sur nos actions et augmenter nos animations.

Dans ce domaine, en 2022, sur demande de la FNC, nous avons été invités à participer à la réalisation du film publicitaire de la Fédération Nationale. Plus qu'un film, ce spot présente l'action positive des chasseurs pour la biodiversité. Une voix off, raconte l'histoire vraie de femmes et d'hommes, - fiers, passionnés, dévoués, bénévoles – en symbiose avec la nature. Ce film de trente secondes a bénéficié d'un plan média puissant : réseau hertzien, TNT et câble satellite avec plus de 1 000 passages, une diffusion sur le digital et une déclinaison radio.

Cette campagne a été une belle réussite. 41 millions de personnes ont vu au moins une fois ce spot à la télévision. Près de 84 % des plus de 15 ans ont vu en moyenne sept fois le spot. Ceci représente plus de 287 millions de contacts générés. 22 millions de personnes ont entendu au moins une fois sa déclinaison radio. Une campagne publicitaire dont le message passe assez bien, la majorité des français reconnaît que ce film montre l'action bénéfique de la chasse sur les espaces naturels, apporte une image positive de la chasse et des informations jusqu'alors inconnues.



Je termine en vous disant que la communication est un travail du quotidien et que c'est l'affaire de tous les chasseurs. La chasse est belle, elle mérite d'être expliquée et valorisée. »

Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Concernant la communication, je voudrais parler du SIA. La création d'un compte personnel dans le SIA est maintenant obligatoire pour acquérir ou céder une arme. Nous avons bien conscience qu'une partie importante des chasseurs est éloignée des outils numériques, c'est pourquoi nous avons demandé à Monsieur le Préfet que ses services puissent venir présenter cet outil sur le terrain et que les chasseurs qui le souhaitent puissent être accompagnés dans la création de leur compte. Cinq réunions ont été organisées dans le département afin de présenter l'outil aux chasseurs et répondre à leurs interrogations. Trois dispositifs d'aide sont proposés aux chasseurs qui en ont besoin pour créer leur compte : Une assistance téléphonique du pôle départemental Armes de la préfecture, une assistance par mail.

Je voulais aussi vous dire qu'il y a un site qui a été créé maintenant, c'est important et bien triste, s'il y a des violences faites aux chasseurs et il y en a énormément, il faut déclarer le fait que vous avez été agressé. Si vous êtes victime ou témoin de violences sur un chasseur, signalez-le, afin que le service juridique puisse enregistrer le signalement et vous informe sur les démarches à engager. Il ne s'agit pas d'attaquer mais de réagir et de ne rien laisser passer. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* reprend la parole.



Formation	Durée / Sessions	Participants
Sécurité à la chasse (décennale) en présentiel et 40h (chasseurs en distanciel)	21 formations	2778 chasseurs
Examen initial de la venaison	1 session	10 candidats formés
Organiser et diriger une journée de chasse au grand gibier	1 session	
Responsabilités de l'organisateur de chasse et du chef de ligne	1 session	
Chasse à l'arc	2 sessions	37 candidats
Chasse accompagnée	3 sessions	34 jeunes
Gardes particulier	1 session	12 personnes
Pigeurs	3 sessions	67 personnes

« Nous allons maintenant passer aux formations pour lesquelles la Fédération vous accueille. De nombreuses formations sont assurées comme tous les ans. La formation permis de chasser, mission prioritaire confiée par l'État, ces formations ont lieu tout au long de l'année, théorie et pratique. Mais également les formations à l'examen initial de venaison, pour tout gibier destiné à être commercialisé ou consommé dans un repas festif. Vous avez des formations chasse à l'arc, piégeage, gardes particuliers, des formations pour tout ce qui a trait à la sécurité.

La nouvelle formation décennale des chasseurs qui suit la loi chasse du 24 juillet 2019. Il s'agit d'une remise à niveau obligatoire dispensée par les fédérations départementales des chasseurs. Cette remise à niveau porte sur les règles élémentaires de sécurité pour les chasseurs selon un programme défini par la FNC. Cette formation qui est obligatoire ne donne pas lieu à un examen. La participation à la formation sera indiquée sur la validation du permis de chasser une fois passée. Cette formation théorique se décompose en quatre modules : les enjeux de la sécurité, les consignes de sécurité individuelles, l'immersion dans des cas concrets, les actions du réseau fédéral de la chasse française. Afin de faciliter l'accès à ces formations, elles peuvent être décentralisées et la formation en ligne est proposée. Vous avez aussi une formation pratique sur la sécurité à la chasse avec la formation aux risques de ricochets ainsi que des formations à destination des organisateurs de chasse. Après une approche théorique en salle, présentation des situations et comportements accidentogènes, ces formations se déroulent ensuite sur le terrain avec mise en situation réelle. La formation tirs et ricochets permet d'identifier clairement ce qu'est un ricochet et quelles sont les conditions qui encourent à l'augmentation du risque de celui-ci. Les chasseurs au nombre de vingt par formation, sont amenés à tirer, avec leurs armes, en direction du sol, à une distance de 5m, 10m, 15m, d'un mirador mais aussi en étant posté au sol. »

Intervention du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Concernant la sécurité à la chasse, je voudrais juste ajouter que dans notre schéma départemental cynégétique, nous avons rédigé un chapitre important sur la sécurité. Cependant, nous avons souhaité conseiller et informer plutôt que réglementer et imposer, et c'est dans cet esprit qu'il a été rédigé.

Je voudrais aussi reprendre une partie du discours de *Willy SCHRAEN* lors du Congrès National concernant la sécurité. »

Le Président *Philippe JUSTEAU* cite ensuite *Willy SCHRAEN* (Président FNC) lors de son discours de Beaune du 22 mars 2023.

« Au chapitre d'un autre dossier emblématique pour l'avenir de la chasse, je veux parler de la sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs. Nous n'avons pas attendu les politiques pour nous mobiliser et agir. Sans l'aide d'aucune instance, que ce soit notre ministère de tutelle ou notre parlement, nous avons fait baisser les accidents de chasse d'une façon jamais égalée par aucune autre corporation. Ce sont les chasseurs eux-mêmes, par leurs efforts, par leur rigueur sécuritaire dans leur pratique, par leur pragmatisme d'exclure tous ceux qui représentent un danger pour eux-mêmes comme pour les autres, que nous avons réussi à diviser par quatre l'ensemble des accidents de chasse en vingt ans seulement, et même par cinq ceux qui sont mortels. Et n'oublions jamais que nous avons, dans le même temps, multiplié par cinq le nombre de coups de carabine pour faire face à l'explosion du grand gibier ! Avons-nous décidé, pour autant, de nous arrêter là ? Sûrement pas ! Tous ensemble, nous avons proposé d'aller encore plus loin en mettant en place une formation obligatoire décennale des chasseurs, tout au long de leur pratique, pour continuer le combat que nous menons chaque jour de chasse pour tendre vers le zéro accident. Peu d'activités peuvent se prévaloir de ce type de dispositif. D'ailleurs, je note qu'à la suite de la mise en place de cette formation, nous sommes descendus sous la barre des 100 accidents par saison. En effet, la saison dernière, nous avons totalisé 90 accidents, et cette année, même s'il reste quelques jours de chasse en mars, 70 accidents sont comptabilisés. L'année dernière, nous avons huit accidents mortels, et cette année il y en a pour l'instant six de comptabilisés. Ces deux derniers chiffres correspondent à des baisses respectives de 22 % et de 25 %. Ce sont les niveaux d'accidents et de décès les plus bas de l'histoire de la chasse française. Force est de constater que les fédérations des chasseurs effectuent un travail extraordinaire au niveau de la sécurité en matière de chasse et qu'il vaudrait peut-être mieux les laisser continuer à faire baisser de façon drastique ces accidents, avant de vouloir inventer de nouvelles choses, dont l'efficacité reste à prouver ! »

Conclusion du Président *Philippe JUSTEAU*

« C'est important parce que l'on nous parle toujours d'accidents, un fusil c'est dangereux, mais *madame COUILLARD*, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie avait organisé une réunion il y a à peu près un mois et demi avec les grandes fédérations de sports de la nature. Il y avait les vététistes, les golfeurs, les randonneurs à cheval, les randonneurs à pied et bien sûr *Willy SCHRAEN*. Elle a posé la question aux présidents des randonneurs et des vététistes, est-ce que vous êtes pour ou contre la fermeture de la chasse le dimanche. Et le président des vététistes a répondu que la chasse le dimanche ça ne lui posait pas de problème, il n'a jamais eu d'accident, par contre il a 440 accidents de vététistes percutés par des voitures. Voilà, c'est important de le dire et de le savoir.

Toujours pour la sécurité et parce qu'il faut faire des cadeaux, c'est important, il y a des panneaux sécurité à la chasse. Ils sont à votre disposition à la sortie, au stand de la Fédération, ils sont gratuits et vous pouvez en disposer gracieusement et vous en servir dans vos journées de chasse. »

Le Secrétaire *Geoffroy de CARCARADEC* reprend la parole.

« Nous allons maintenant aborder les animations réalisées par la Fédération. Le site de la Fédération à Bouchemaine se prête merveilleusement aux animations et reçoit écoles et grand public. La Journée Nature Junior a vu 1 200 visiteurs se déplacer à Bouchemaine pour cette journée familiale, petits et grands ont eu le plaisir de profiter des nombreuses activités proposées, tous étaient ravis de retrouver les joies simples de la nature. Cette journée est un beau succès, elle rassemble une centaine de bénévoles. Un grand merci à eux et aux salariés sans qui cette fête ne pourrait pas se dérouler. La prochaine Journée Nature Junior aura lieu le 11 juin 2023. Nous avons également vingt-six clubs nature dans l'ensemble du département. Merci à nos plus de 200 bénévoles qui donnent de leur temps pour transmettre à nos jeunes leurs connaissances. Les animations grand public ont rassemblé 337 participants dont 125 sur le site de la Fédération. Les animations scolaires ont bénéficié à 2 100 écoliers et étudiants dont 540 sur le site de la Fédération. Mais également 36 demi-journées Basses Vallées Angevines avec Angers Loire Métropole, une quinzaine de projets écoles du primaire au supérieur, le programme des sorties nature, des sollicitations pour les ENS de Beaupréau-en-Mauges et de la Vallée de la Romme et de l'Auxence, la journée J'aime la Nature Propre qui est une chasse aux déchets. Un grand merci au 205 bénévoles qui ont ramassé plus de 31 m3 de déchets sur les bords de la Loire le 18 mars dernier.



Ensuite, le volet environnement de la Fédération. Pour rappel, la Fédération est une association agréée au titre de la protection de l'environnement. Comme vous le savez maintenant, la Fédération Nationale reverse aux Régions tous les ans des sommes importantes, c'est l'Éco-contribution, permettant de financer des actions environnementales. Des actions d'aménagements de mares, de haies, en s'appuyant sur les sociétés de chasse locales et les partenaires agricoles ont été réalisées ou sont en cours de réalisation. La Fédération a décidé d'afficher



clairement son engagement en faveur de la biodiversité. À ce titre, elle a mis en place un service environnement qui est constitué de trois salariés. Ce service est autofinancé par les actions mises en place et les subventions ou éco-contribution perçues à cet effet. Grâce à la mise en place de ce service, et à la contribution du service technique, plusieurs projets ont vu le jour : sur la commune de Tuffalun et alentours, 22 km de haies et 439 arbres en agroforesterie, sur la commune d'Agentay, 6 km de haies sur deux ans, 38 arbres en agroforesterie, création de deux mares et mise en place de bandes végétalisées, cultures à gibier. Le suivi, la préservation, la gestion et l'aménagement restent une priorité pour la Fédération. Un grand merci à

tous les acteurs bénévoles, chasseurs, agriculteurs, piégeurs, qui sont une aide précieuse et qui nous permettent d'avancer sur ces actions indispensables à la préservation des espèces et des espaces. Cette préservation sera difficile sans participation, basée sur le volontariat, des agriculteurs. Le Réseau ARBRE (Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement) conforté par la Chambre d'Agriculture, le CPIE Loire Anjou et l'École Supérieure d'Agriculture, intègrent la biodiversité dans leur outil de production (enjeu agricole : auxiliaires, érosion, pollinisation et enjeu de territoire : qualité de l'eau, paysage, petit gibier). Depuis sa création, 199 exploitations ont été diagnostiquées.

La Fédération est également gestionnaire et propriétaire de territoires. Vous le savez, 220 ha de prairies inondables sur l'Île Saint-Aubin située à proximité directe de la ville d'Angers. C'est une île formée par la Vieille Maine, la Sarthe et la Mayenne. Elle fait partie des Basses Vallées Angevines, représentant 1/10^e de la superficie. Ce site exceptionnel est un lieu d'hivernage ou de haltes migratoires pour quelques 20 000 oiseaux d'eau tels que le canard pilet, le canard souchet, le canard siffleur, la barge à queue noire, les oies... C'est également le plus important site de nidification du râle des genêts en Pays-de-la-Loire. Actuellement, les chasseurs par le biais de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la FDC 49, sont propriétaires d'un tiers de l'île soit 220 ha entièrement gérés par la Fédération. La chasse y est autorisée. Les parcelles gérées par la Fédération sont des prairies naturelles exploitées pour le foin et le pâturage sur le regain (repousse après fauche). Également 12 ha à la Tourbière des Loges sur un ensemble de 32 ha, c'est la plus grande tourbière du département. La FPHFS a décidé d'en acquérir 6,3 ha, la Fédération a également obtenu, par convention de gestion la maîtrise des terrains en continuité avec les terrains achetés par la FPHFS. Au total, ce sont 12,3 ha qui sont gérés par la Fédération sur les 32 ha du cœur de l'ENS. Après de nombreuses actions de débroussaillage pour rouvrir le milieu, les différents gestionnaires de la Tourbière des Loges (PNR Loire Anjou Touraine, LPO, FDC 49) ont mis en place un entretien par éco-pâturage de chèvres des fossés. L'objectif est de pérenniser l'entretien des ligneux et de la végétation pour éviter une fermeture du milieu et permettre l'expression des espèces notamment floristiques à enjeu fort. Cette action d'éco-pâturage est soutenue financièrement par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Autre lieu, 20 ha acquis par la Fédération sur les prairies de la Baumette, commune de Ste-Gemmes-sur-Loire. L'objectif est de convertir les parcelles de peupleraies acquises, en prairies naturelles dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) barge à queue noire et râle des genêts. Au total, ce sont 9 ha qui ont été reconvertis aujourd'hui en prairies naturelles. Des baux agricoles sont ensuite passés avec des agriculteurs qui fauchent les parcelles de prairies. Autre site, 90 ha en Réserve Naturelle Régionale. La RNR Basses Brosses-Chevalleries, située à quelques kilomètres au Sud-Ouest d'Angers, sur la commune de Bouchemaine, a été labellisée en 2012. Elle s'étend sur 90 ha d'un seul tenant en plein cœur du bocage angevin : 20 ha appartenant



La Fédération est également gestionnaire et propriétaire de territoires. Vous le savez, 220 ha de prairies inondables sur l'Île Saint-Aubin située à proximité directe de la ville d'Angers. C'est une île formée par la Vieille Maine, la Sarthe et la Mayenne. Elle fait partie des Basses Vallées Angevines, représentant 1/10^e de la superficie. Ce site exceptionnel est un lieu d'hivernage ou de haltes migratoires pour quelques 20 000 oiseaux d'eau tels que le canard pilet, le canard souchet, le canard siffleur, la barge à queue noire, les oies... C'est également le plus important site de nidification du râle des genêts en Pays-de-la-Loire. Actuellement, les chasseurs par le biais de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et la FDC 49, sont propriétaires d'un tiers de l'île soit 220 ha entièrement gérés par la Fédération. La chasse y est autorisée. Les parcelles gérées par la Fédération sont des prairies naturelles exploitées pour le foin et le pâturage sur le regain (repousse après fauche). Également 12 ha à la Tourbière des Loges sur un ensemble de 32 ha, c'est la plus grande tourbière du département. La FPHFS a décidé d'en acquérir 6,3 ha, la Fédération a également obtenu, par convention de gestion la maîtrise des terrains en continuité avec les terrains achetés par la FPHFS. Au total, ce sont 12,3 ha qui sont gérés par la Fédération sur les 32 ha du cœur de l'ENS. Après de nombreuses actions de débroussaillage pour rouvrir le milieu, les différents gestionnaires de la Tourbière des Loges (PNR Loire Anjou Touraine, LPO, FDC 49) ont mis en place un entretien par éco-pâturage de chèvres des fossés. L'objectif est de pérenniser l'entretien des ligneux et de la végétation pour éviter une fermeture du milieu et permettre l'expression des espèces notamment floristiques à enjeu fort. Cette action d'éco-pâturage est soutenue financièrement par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire. Autre lieu, 20 ha acquis par la Fédération sur les prairies de la Baumette, commune de Ste-Gemmes-sur-Loire. L'objectif est de convertir les parcelles de peupleraies acquises, en prairies naturelles dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) barge à queue noire et râle des genêts. Au total, ce sont 9 ha qui ont été reconvertis aujourd'hui en prairies naturelles. Des baux agricoles sont ensuite passés avec des agriculteurs qui fauchent les parcelles de prairies. Autre site, 90 ha en Réserve Naturelle Régionale. La RNR Basses Brosses-Chevalleries, située à quelques kilomètres au Sud-Ouest d'Angers, sur la commune de Bouchemaine, a été labellisée en 2012. Elle s'étend sur 90 ha d'un seul tenant en plein cœur du bocage angevin : 20 ha appartenant

à la Fédération et 70 ha appartenant à monsieur *Édouard-Alain BIDAULT* ou au GFA BIDAULT. La trame bocagère y est relativement bien conservée avec plus de 21 km de haies dont 10 km très anciens, 18 ha de boisements, 26 mares, un plan d'eau, 3 étangs et une soixantaine d'hectares exploitée en agriculture biologique depuis 2001. Les parcelles agricoles ont toutes une surface inférieure à 5 ha pour éviter les blocs de monocultures et favoriser l'effet lisière. La RNR compte plus de 1 000 espèces inventoriées dont une centaine protégée ou inscrite sur la liste rouge régionale ou nationale.

Pour ses acquisitions et actions, la Fédération adopte la stratégie de conservation des territoires qui contribue à la préservation et à la restauration des milieux aux potentialités écologiques remarquables. Des territoires où la préservation des espaces et des espèces se partage avec les activités humaines. »

Conclusion du Président *Philippe JUSTEAU*

« Merci Geoffroy. Vous voyez que vous pouvez être fiers de ce que vous faites, parce que tout ça on le fait avec l'argent des chasseurs, avec des subventions aussi, mais beaucoup de bénévolat. Ce que j'aimerais, c'est que le monde extérieur à la chasse puisse se rendre compte à quel point nous sommes des acteurs de la biodiversité, ça reste difficile à expliquer mais on va continuer. Merci. »

Fin de la présentation du rapport moral.

Compte-rendu financier : *Gérard COTTENCEAU (Trésorier)*



« Merci monsieur le président de me passer la parole pour vous présenter les comptes de la Fédération dont vous n'ignorez rien puisse que vous avez reçu avec votre convocation à l'Assemblée Générale cette fiche verte qui reprend le compte de résultat 2021-2022, le bilan à cette date et le budget prévisionnel 2023-2024. Alors en ce qui concerne la présentation, elle va vous être présentée sur forme de diapo.

PRODUITS

	2021/2022	2020/2021	Évolution
Ventes (pièges, agrainoirs...)	74 046 €	62 763 €	+18%
Timbres	1 208 693 €	1 079 937 €	+11,9%
Adhésions territoriales	218 424 €	168 743 €	+29,4%
Quote-part reversée	104 333 €	103 594 €	+0,7%
Taxes & fournitures bracelets	62 876 €	58 891 €	+6,8%
Cotisation à l'hectare	267 027 €	257 766 €	+3,6%
Autres produits	594 233 €	493 932 €	+20,3%
Produits financiers	31 375 €	41 288 €	-24%
Produits exceptionnels	22 061 €	30 959 €	-28,7%
CHARGES			
TOTAL	2 582 067 €	2 207 872 €	+17,4%
	2021/2022	2020/2021	Évolution
Achats (pièges, agrainoirs...)	77 193 €	70 033 €	+10,2%
Indemnités dégâts	389 237 €	242 127 €	+60,8%
Frais estimateurs	55 335 €	40 105 €	+38%
Achats bracelets	18 730 €	32 985 €	-43,2%
Charges externes	522 463 €	466 568 €	+12%
Impôts et taxes	24 843 €	31 458 €	-21%
Charges de personnel	1 085 553 €	1 049 733 €	+3,4%
Amortissements et provisions	94 621 €	108 650 €	-12,9%
Autres charges	187 646 €	148 627 €	+26,3%
Charges financières	13 304 €	1 258 €	
Charges exceptionnelles	3 330 €	14 253 €	-76,6%
TOTAL	2 472 255 €	2 205 796 €	+12,1%

RESULTAT

	2021/2022	2020/2021	Évolution
PRODUITS	2 583 067 €	2 297 873 €	+12,4%
CHARGES	2 472 255 €	2 205 796 €	+12,1%
RESULTAT	110 812 €	92 075 €	+20,3%

Un résultat global de 2 583 067 € de produits, 2 472 255 € de charges, et un résultat à 110 812 € en positif. Une hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

Bilan au 30/06/2022

ACTIF		PASSIF	
4 675 275 €		4 675 275 €	
IMMOBILISATIONS	945 377 €		
STOCKS	23 151 €		
CRÉANCES USAGERS	17 096 €		
AUTRES CRÉANCES	422 874 €		
		3 618 947 €	FONDS PROPRES
			FONDS DE ROULEMENT
			2 893 882 €
			EXCÉDENT EN F.R.
			372 895 €
TRÉSORERIE	3 266 777 €		
		219 712 €	PROV., FONDS DÉDIÉS
		600 €	DETTES FINANCIÈRES
		273 725 €	DETTES FOURNISSEURS
		562 291 €	AUTRES DETTES
			TRÉSORERIE
			3 266 777 €

PREVISIONNEL 2023 / 2024 « Fusion du compte général et du compte dégâts »

CHARGES

Achats et services extérieurs	1 196 926
Impôts et taxes	94 600
Charges de personnel	1 158 500
Autres charges	113 000
Amortissements et provisions	95 000

Total **2 658 026**

PRODUITS

Ressources d'exploitation	2 234 226
Subventions	253 700
Autres produits	79 100
Produits financiers	45 000
Reprise provisions / indemnités ECC	46 000

Total **2 658 026**

Je remercie notre comptable *Alexandre CHAPEAU* pour le travail réalisé et notre cabinet d'experts-comptables en la personne de *monsieur CAUCHARD*. »

Conclusion du Président *Philippe JUSTEAU*

« Merci Gérard. On peut dire merci à notre trésorier et à la commission financière, ils sont très précis et c'est vrai très attentifs. Je vais demander maintenant à monsieur de *LAVALLADE* s'il veut bien, le commissaire aux comptes, de nous dire tout le bien ou tout le mal qu'il pense des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs. »

Intervention de *Gilles de LAVALLADE (Commissaire aux comptes)*



« Comme chaque année, nous intervenons pour contrôler les comptes de la Fédération. Nous intervenons deux fois par an, une fois en octobre avec une intervention basée sur les processus de fonctionnement, s'assurer que le niveau de contrôle interne est suffisant. Et une deuxième intervention plus focalisée sur les comptes qui vous ont été présentés juste à l'instant. Dans le cadre de notre mission nous devons réaliser deux rapports. Le premier est un rapport sur les comptes annuels qui porte sur les comptes au 30 juin 2022 pour lesquels nous demanderons votre approbation lors des votes de l'Assemblée Générale. Je vais donc vous lire la synthèse de notre

opinion :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

En synthèse, c'est donc que nous considérons que les comptes qui vous ont été présentés sont réguliers et sincères. Nous n'avons pas trouvé d'anomalies significatives dans les comptes qui pourraient biaiser la lecture que vous en faites.

Le deuxième rapport que nous établissons concerne les conventions réglementées. Ce sont des conventions conclues entre la Fédération Départementale de Maine-et-Loire et d'autres organisations dont les administrateurs pourraient être communs avec la Fédération. La première est une convention qui est conclue entre la Fédération Départementale et la Fédération Régionale et qui concerne la mise à disposition du responsable informatique de la Fédération Départementale à la Fédération Régionale, au titre de cette convention, la Fédération facture un certain nombre d'heures de mise à disposition pour 2 450 € cette année. La deuxième convention est conclue entre la Fédération Départementale et l'Association des Lieutenants de Louveterie du Maine-et-Loire, c'est une convention que nous signalons chaque année. Par cette convention la Fédération Départementale participe aux activités de l'Association des Lieutenants de Louveterie par le biais du versement d'une subvention de 15 000 €.

Je remercie toutes les équipes administratives de la Fédération que nous sollicitons chaque année beaucoup. Nous leur posons beaucoup de questions, nous leur demandons beaucoup d'éléments et nous les remercions pour leur disponibilité et pour la qualité de nos échanges. Je remercie également notre confrère expert-comptable qui met à disposition son dossier et qui nous permet de réaliser nos travaux. »

Conclusion du Président *Philippe JUSTEAU*

« Merci Monsieur de *LAVALLADE*. C'est toujours très sécurisant pour un président d'avoir un commissaire aux comptes qui certifie la véracité des comptes, et c'est aussi satisfaisant pour les chasseurs du Maine-et-Loire membres de la Fédération. »

« Monsieur *EYMARD*, monsieur le directeur, est-ce que vous nous feriez le plaisir de dire quelques mots. »

Intervention de *Pierre-Julien EYMARD (Directeur DDT)*



« Bonjour à toutes et à tous. Vous l'avez dit monsieur le président, c'est ma première Assemblée Générale de fédération de chasse depuis que je suis arrivé dans le département il y a quelques mois. Et je suis très heureux d'être ce matin avec vous parce que ça me permet de mesurer le dynamisme et la vitalité de la chasse dans le département, vous m'en aviez parlé lorsque nous nous étions rencontrés, d'ailleurs très rapidement après mon arrivée. J'avais pris contact avec vous monsieur le président et j'avais par vos propos pu mesurer l'importance de la chasse et le nombre de personnes qui sont engagées dans ce cadre dans le département. Mais je le mesure

encore mieux aujourd'hui. Et je voulais aussi vous remercier pour la qualité des présentations que nous avons eues jusqu'à présent, qui m'ont permis de mesurer la diversité des actions engagées par la Fédération Départementale.

Je vais revenir sur quelques points. D'abord vous dire et vous en remercier parce que vous venez de le dire, nous entretenons de très bonnes relations entre la Direction Départementale des Territoires et la Fédération Départementale de Chasse. Nous avons parfois des points de désaccords, et nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais je crois que nous avons une relation de confiance qui nous permet de nous dire les choses et nous avons ce devoir de dialogue pour construire ensemble une politique locale de la chasse. Deuxième chose, et je le retiens de votre présentation, et je sais monsieur le président que vous y êtes attaché, je mesure l'engagement de la Fédération Départementale de la Chasse pour les actions en faveur de la biodiversité. Vous l'avez dit, vous êtes une association agréée au titre de la protection de l'environnement et c'est un élément important, vous y êtes attaché. Vous communiquez beaucoup, il reste sans doute beaucoup à faire mais pour un directeur de DDT qui au-delà de la chasse évidemment porte un certain nombre de politiques en faveur de la biodiversité, je sais que je peux compter sur la Fédération comme un acteur très impliqué, très engagé en faveur de l'environnement. Et puis, vous avez évoqué aussi les relations avec le monde agricole qui sont des relations étroites que vous entretenez. J'ai eu l'occasion de participer à une session de chambre l'année dernière où vous y étiez monsieur le président car il y avait une thématique chasse et agriculture, et je trouve intéressant que ces mondes se rejoignent. Ils doivent évidemment dialoguer et le dialogue que vous entretenez avec le monde agricole est très fructueux, très intéressant et là encore pour un directeur de DDT qui porte les politiques agricoles, c'est utile de voir ce dialogue fructueux et y participant à la place qui est celle de l'État.

Peut-être trois points sur lesquels je veux revenir sur ce qui a été dit ce matin. D'abord rapidement sur le schéma départemental de gestion cynégétique, je veux souligner que nous avons eu un dialogue constructif. Je l'ai dit, on se dit les choses, on n'est pas forcément d'accord mais on se dit les choses et je crois que cela a permis, par rapport à une première mouture qui avait été présentée en commission départementale, d'avoir une deuxième version du schéma qui a été approuvée par le Préfet, plus complète, plus précise sur un certain nombre de points et qui constitue une base solide pour la période 2023-2028. Maintenant il s'agit de le mettre en œuvre, vous le savez, vous êtes attendu. Je voudrais juste souligner, vous le savez ce schéma a fait l'objet d'une consultation du public. Il y a eu plus de 1 700 contributions, alors certes dans un contexte où le gouvernement venait de rendre public le plan sécurité à la chasse, indéniablement, un certain nombre de ces observations n'étaient pas directement induites par le schéma départemental mais plus par le fait que le gouvernement ait rendu public ce plan de sécurité à la chasse. Mais il n'empêche, que le sujet intéresse, au-delà du monde de la chasse et vous êtes attendu sur la mise en œuvre et les objectifs qui sont fixés dans le cadre de ce schéma départemental.

Deuxième élément sur lequel vous avez beaucoup insisté ce matin, c'est la régulation du grand gibier et notamment le sanglier puisqu'on a vu, notamment sur l'impact en terme de dégâts que c'est le sanglier qui pose le plus de problèmes. C'est un enjeu majeur. Je sais que les efforts que vous faites sont importants. Il y a eu, les graphiques le montrent, une augmentation des prélèvements, toutes espèces confondues d'ailleurs mais la pression reste importante et les efforts ne doivent pas faiblir. L'impact financier est important, on a vu la présentation des comptes, plus 60 % d'indemnités de dégâts de gibier. L'État vous accompagne, vous l'avez dit monsieur le président, il y a eu un accord signé début mars entre l'État et la Fédération, en complément d'un accord qui a été signé avec le monde agricole. Ce protocole, permet de venir accompagner financièrement les fédérations départementales de la chasse dans le cadre des indemnités de dégâts de gibier pour pallier au surcoût lié à la guerre en Ukraine. Tout cela génère des coûts plus élevés des matières premières et notamment agricoles. Cela conduisait à des coûts assez insupportables pour les fédérations départementales et donc l'État est venu couvrir une partie de ce surcoût à hauteur de 20 millions d'euros au niveau national. Je voudrais souligner la qualité du travail entre vos équipes et les miennes qui a permis de consolider rapidement un dossier et de vous verser 70 % d'avance sur l'année 2022, il y a le solde évidemment à verser, c'est un travail de ce printemps mais il y a eu un très bon travail entre nos équipes et je voulais le redire ce matin. C'est un premier volet de l'accompagnement dans ce cadre-là, et vous le savez ce protocole d'accord fixe une obligation de résultat. Il faut réduire l'impact sur les surfaces qui sont touchées par les dégâts du grand gibier. Ensuite il faut mobiliser les moyens, et le premier moyen sur lequel je vais insister c'est la connaissance, vous en avez parlé, vous avez montré qu'il y a un certain nombre d'outils qui existent. Il faut mieux connaître ce grand gibier, sa localisation et les impacts. Vous avez commencé ce travail dans la commission agro-sylvo-cynégétique et ça a été présenté sur le travail sur les zones dites sensibles qui pourraient être considérées à terme, comme des points noirs si les efforts ne sont pas suffisants et l'impact ne diminue pas. Mais vous en avez conscience, il y a cet enjeu vraiment important de mieux parfaire la connaissance, de mieux cibler les enjeux et améliorer l'efficacité de la chasse sur ces secteurs. C'est aussi un enjeu de connaissance qui est très important, vous l'avez dit monsieur *de la BOUILLERIE* dans votre intervention, sur les ESOD, nous avons travaillé en fin d'année 2022 pour faire remonter au niveau national la liste des espèces classées en groupe II, il y a un arrêté qui sera pris au milieu de l'année à peu près et ce travail il s'appuie sur la

connaissance des espèces, la représentation sur le territoire, les pressions occasionnées sur les différents usages et c'est important qu'on puisse là aussi améliorer la connaissance de ces espèces et leur impact sur le territoire.

Et puis, dernier sujet que je voulais évoquer, c'est celui de la sécurité à la chasse. Vous en avez beaucoup parlé et j'ai évoqué le plan gouvernemental de 2023. Mais je sais que vous êtes très impliqué, je sais que c'est un point de vigilance et vous l'avez dit, je reprends votre terme monsieur le président, le fait qu'il faut que vous soyez irréprochable. Je pense que cet enjeu est partagé. Un certain nombre d'actions est inscrit clairement dans le schéma départemental de gestion cynégétique. Il y a des efforts qui ont porté leurs fruits, il faut évidemment ne pas faiblir, il faut poursuivre ces efforts, c'est un enjeu évidemment important.

Voilà, je ne serai pas plus long. Je voulais juste revenir sur ces quelques points et vous redire le plaisir que j'ai à être là ce matin pour vous écouter et peut-être vous témoigner du fait que l'État est évidemment à vos côtés et vous accompagne dans les sujets qui sont les vôtres mais qui sont aussi un peu les nôtres. »

Conclusion du Président *Philippe JUSTEAU*

« Merci, monsieur de directeur. Nous sommes bien accompagnés par l'État dans le Maine-et-Loire, je tiens à vous le préciser. »

Présentation des votes : *Nadine CHAPEAU (Directrice)*



« Vous allez maintenant avoir la possibilité de voter.

Par le vote numéro 1, vous aurez à approuver ou non le rapport moral.

Par le vote numéro 2, vous aurez à approuver ou non le compte général, exercice clos au 30/06/2022

Par le vote numéro 3, vous aurez à approuver ou non le budget prévisionnel pour l'exercice 2023-2024

Par le vote numéro 4, vous aurez à approuver ou non les commissions règlementées 2021-2022

Par le vote numéro 5, qui reprend l'intégralité des cotisations proposées pour la saison 2023-2024 qui vous ont été présentées par *monsieur COTTENCEAU*, vous aurez à choisir entre deux options :

Cotisation individuelle entre 82 et 83 € Cotisation territoriale à 200 € + 40 cts / ha Plafond à 6 250 ha soit 2 500 € Bracelets chevreuils : 15 € Bracelets cerfs : 100 € Bracelets daims : 45 € Gratuité de l'examen et de la validation du permis de chasser jusqu'à 18 ans.
--

Cotisation individuelle entre 82 et 83 € Cotisation territoriale à 200 € + 40 cts / ha Plafond à 12 500 ha soit 5 000 € Bracelets chevreuils : 14 € Bracelets cerfs : 100 € Bracelets daims : 45 € Gratuité de l'examen et de la validation du permis de chasser jusqu'à 18 ans.

Pour les adhérents individuels, sans pouvoir, il est encore possible d'échanger à l'accueil, votre timbre vote code barre figurant sur votre validation annuelle contre un autre timbre vote.

Pour les adhérents disposant de pouvoirs, vous devez utiliser le timbre que vous avez reçu suite à l'envoi de la liste des pouvoirs. C'est un envoi qui était à faire avant le 12 mars.

Vous devez remplir les feuilles de vote qui sont à votre disposition et y coller les timbres dont vous disposez.

Vous vous présenterez ensuite à l'un des bureaux de vote avec la validation annuelle de la saison 2022-2023, et le cas échéant de votre carte d'adhérent territorial.

Les votes se déroulent près de l'accueil. »

PAUSE & VOTES

TROMPES « LES CHASSEURS D'ANJOU »

Présentation du dossier « faisan » : *Guy PINDON (Technicien FDC Loir-et-Cher)*

Introduction du Président *Philippe JUSTEAU* :

« Nous allons maintenant avoir une présentation par monsieur *Guy PINDON*, c'est un technicien de la Fédération du Loir-et-Cher. C'est un passionné et spécialiste du petit gibier et du faisán. Il est venu nous expliquer la méthode qu'ils ont mis en place dans le Loir-et-Cher pour reconstituer les populations de faisans véritablement sauvages. Il nous a passionné et comme nous avons cette équipe de jeunes chasseurs et agriculteurs des Mauges qui voulaient faire un essai, qui étaient décidés à faire quelque chose, on les a branchés avec *monsieur PINDON* et ils sont revenus enthousiasmés. J'espère que vous serez tous passionnés. Monsieur, je vous passe la parole avec beaucoup de plaisir. »

Présentation par *Guy PINDON* :



« Bonjour à tout le monde. Merci de m'accueillir au sein de votre Assemblée Générale. Je vais essayer de vous présenter ce que l'on fait dans le Loir-et-Cher sur le faisán, qui est une passion comme l'a dit le président. La gestion du faisán dans le Loir-et-Cher dure depuis quarante ans, donc on a une certaine expérience de la gestion de cette espèce et puis je vais essayer de vous transmettre le virus de pouvoir profiter à votre tour de belles populations de faisans naturels que je ne doute pas, vous allez réussir à obtenir dans les années à venir. Le Loir-et-Cher est un département avec une diversité de milieux et malgré cette diversification de milieux, vous avez quand même du faisán un petit peu partout. »

Une vidéo de témoignages est lancée sur l'écran géant. *Guy PINDON* reprend la parole :

« Ce sont des chasseurs comme vous, de chasses privées, de chasses communales, qui se sont posés les mêmes questions que vous. Chaque fois qu'on veut laisser une opération de repeuplement de gibier naturel, les mêmes questions reviennent toujours. Moi, je vais vous présenter un cas concret, bien vous montrer le potentiel de cette espèce faisán. Tout d'abord, quand on veut lancer une opération de repeuplement, il y a une concertation, c'est une phase importante, il faut voir ce que veulent les gens sur le terrain. Je conseille d'avoir un minimum de 4 000 ha. Je ne suis pas spécialement fan des opérations sur 25 000 ha qui demande quand même un gros travail, des moyens financiers importants et puis surtout avoir la possibilité d'avoir des faisans de souche naturelle. Quand on sent que dans un secteur il y a une idée qui se détache, on la valide si on a un minimum de 60 % de la surface qui est d'accord, c'est un bon moyen de savoir où on en est.

Donc la méthode de repeuplement. Alors bien sûr on ferme le faisán, on ne peut pas envisager de faire un repeuplement et de tirer les faisans qu'on va lâcher. Pour ceux qui veulent continuer à lâcher des oiseaux de tirs, il y a la possibilité de lâcher des faisans vénérés puisque c'est une autre espèce mais on oublie tout ce qui est ponchos, faisans obscurs, on l'a fait, on l'a essayé, ça a très vite ses limites alors ne faites pas les mêmes bêtises que nous. Ces oiseaux proviennent d'une souche naturelle, on va les chercher dans les départements qui ont la chance d'avoir des populations naturelles comme le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et d'autres endroits en France, malheureusement pas hyper nombreux. Dans ces populations, il y a un minimum de dix ans sans lâchés de façon à avoir des oiseaux les plus purs possible. On reprend ces oiseaux, on les donne à l'OFB qui met en reproduction ces oiseaux. Ils font des petits qui sont également gardés pour de la reproduction et on lâche sur le terrain ce qu'on appelle des F2 donc la deuxième génération. Pour avoir un bon résultat, on conseille de lâcher vingt oiseaux aux 100 ha. On part toujours à peu près sur trois ans, je pense que quand on commence une opération il faut ça, il faut être raisonnable. Sur dix opérations en France qui sont menées sur des oiseaux de souche naturelle, vous avez huit réussites, une demi-réussite et un échec, alors qu'avant, avec des souches traditionnelles vous aviez complètement l'inverse. Ces oiseaux sont lâchés à l'âge de 10 à 12 semaines au mois d'août - septembre. Pour les lâcher, ne vous embêtez pas à les lâcher dans des parcs de pré-lâchers. Vous lâchez vos oiseaux directement dans des couverts et on ne bague pas, pour moi ça ne sert à rien, ce qui compte c'est de moins stresser vos oiseaux. On aide les chasseurs qui s'investissent là-dedans avec des aides de la FDC, en gros un faisán coûte 12 à 13 €, c'est beaucoup plus cher qu'un faisán lambda. C'est normal dans l'élevage du conservatoire des souches une poule faisane va vous faire une trentaine d'œufs alors qu'en élevage traditionnel elle en fait soixante. Nous on subventionne le faisán à 75 %, on pense que c'est important d'aider mais faut pas que ça soit gratuit, il faut responsabiliser le chasseur sur le terrain. Certains GIC donnent une aide supplémentaire donc en gros votre faisán vous coûte 3,50 € on va dire, parfois des GIC en paient la moitié. Ensuite la FDC donne un agrainoir pour 25 ha, ça lance un peu la machine. Ensuite il y a une majoration des aides aux jachères faune sauvage et également au piégeage sur l'achat des pièges ou les prises réalisées, le suivi des populations, le comptage des coqs chanteurs. Donc je crois que l'opération qui est en marche chez vous, le comptage doit avoir lieu jeudi. Donc tous les mois d'avril, nous c'est environ 1 600 à 1 700 personnes qui comptent les faisans. On a plus de seize comptages cette année. Donc, c'est organisé et encadré par le service technique de la Fédération, il faut être hyper rigoureux. Courant avril, selon la méthode de l'OFB qui consiste à avoir un secteur qui fait 75 à 100 ha, vous vous promenez pendant deux heures entre 18 et 20 heures et vous dénombrez vos oiseaux que vous entendez chanter que vous jugez différents. À la fin du comptage, sur

votre secteur, en principe vous êtes capable de dire si un coq a chanté, deux, trois, quatre fois, et je vous souhaite quinze, vingt-cinq et plus. Ce recensement est annuel, c'est le problème du petit gibier, en fonction du stock de reproducteurs, les cartes sont rebattues chaque année. Ensuite, une fois qu'on a notre nombre de coqs chanteurs, l'échantillonnage d'été, au mois d'août après la moisson, on recherche un certain nombre de poules et on détermine combien elles ont de jeunes, ça nous permet d'établir un indice de reproduction. Donc ces deux périodes sont importantes pour la gestion du faisán et sont indispensables.

Un diaporama présente les résultats obtenus par un GIC du Loir-et-Cher sur une période de 22 ans, de 2000 à 2022.

Intervention du Président *Philippe JUSTEAU*

« Merci, *monsieur PINDON*, je crois que vous nous avez tous passionnés, enfin nous on était convaincu mais je pense que la salle a été passionnée.

Remerciements

Le Président *Philippe JUSTEAU* : « Je voudrais remercier ceux qui sont là en votre nom, tous les bénévoles qui travaillent pour les clubs nature et pour toutes les choses de la chasse. On a la chance à la Fédération d'avoir un vivier de bénévoles extraordinaire. Moi je suis toujours impressionné quand je vais voir un club nature, de voir qu'il y a autant d'hommes et de femmes qui sont là pour s'occuper des jeunes, qui sont tellement gentils avec les enfants, je trouve ça tellement chaleureux et je sais très bien que s'il n'y avait pas tous ces bénévoles, on ne pourrait pas être aussi efficace sur le terrain. Alors du fond du cœur, merci à tous les bénévoles et soyez gentils, dites autour de vous que nous sommes très reconnaissants. On nous a demandé, c'était une obligation, de comptabiliser les bénévoles au 30 juin dernier et d'évaluer ce que ça faisait en somme d'argent. Donc on a fait ce travail, c'était une obligation légale. Et nous avons comptabilisé plus de 20 000 heures de bénévolat pour 315 000 €. Donc cela veut dire que ces gens ont offert à la collectivité 315 000 € gratuitement, par gentillesse, par amitié. Je trouve ça très intéressant et un grand bravo aux bénévoles. »

Résultat des votes :

Le dépouillement des votes est terminé, les résultats sont annoncés à l'Assemblée. (Résultat à la fin de ce compte-rendu).

Remise des médailles

Le Président *Philippe JUSTEAU* : « Les médailles, c'est important parce qu'on essaye de remercier des gens qui ont vraiment toujours beaucoup œuvré pour la chasse ou qui sont importants pour le monde de la chasse. »

Sont médaillés d'argent :

- Monsieur *Claude GAUCHER* : Président de la Société de Chasse de St-Clément-des-Levées depuis 1972.
- Monsieur *Jean-Michel JOULIN* : Conducteur de chien de sang depuis 25 ans.
- Monsieur *Fernand LEBRETON* : 30 ans de bénévolat au GIC et fondateur de club nature.
- Monsieur *Denis LAIZÉ* : Président de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire.

Les médailles sont remises par le 1^{er} Vice-Président de la Fédération, Monsieur *Olivier de LA BOUILLERIE*, les diplômes sont remis par le Directeur de la DDT, Monsieur *Pierre-Julien EYMARD*.

TROMPES « LES HONNEURS »

TROMPES « LES CHASSEURS D'ANJOU

Résultats des votes

	Approuve	N'approuve pas	S'abstient
RÉSOLUTION N°1 Approbation du rapport-morale pour l'exercice 2021-2022	3 658 (95,78 %)	51	110
RÉSOLUTION N°2 Approbation des comptes pour l'exercice 2021-2022	3 662 (95,89 %)	102	55
RÉSOLUTION N°3 Approbation du budget pour l'exercice 2023-2024	3 622 (94,84 %)	102	95
RÉSOLUTION N°4 Approbation des conventions réglementées pour l'exercice 2021-2022	3 639 (95,29 %)	113	67
RÉSOLUTION N°5 Vote des cotisations - Choix n°1 : Cotisation individuelle entre 82 € et 83 € Cotisation territoriale à 200 € + 0,40 €/ha Plafond à 6 250 ha (soit 2 500 €) Bracelets cerfs à 100 € Bracelets daims à 45 € Bracelets chevreuils à 15 € - Choix n°2 Cotisation individuelle entre 82 € et 83 € Cotisation territoriale à 200 € + 0,40 €/ha Plafond à 12 500 ha (soit 5 000 €) Bracelets cerfs à 100 € Bracelets daims à 45 € Bracelets chevreuils à 14 € Permis de chasser : gratuité de l'examen et de la validation jusqu'à 18 ans. (Résident Maine-et-Loire)	Approuve choix n°1 1 580 (41,37 %)	Approuve choix n°2 2 202 (57,66 %)	37

Le Président

 Philippe J. JEAN

Le Vice-Président

 Olivier de la BOUILLERIE